

AMPLIROLL AL20S A POTENCE TELESCOPIQUE

- Puissance de levage nominale de 20T, qualifiée en charge à 24000 cycles
- Longueur mini et maxi des caissons selon l'étude technique optimisée et personnalisée
- Hauteur d'accrochage 1425 mm
- Crochet de préhension en acier moulé, démontable par 2 broches
- Butée d'appui de caisson intégrée au pied de la potence
- Bielle relevable, multiplicateur de puissance
- **Hauteur de l'appareil garantissant un centre de gravité optimisé**
- 4 appuis centreurs extérieurs (+ 2 appuis avant selon épure)
- **Cadre pré-percé pour une fixation complète par boulonnage**
- Galets arrière à joues évasées montés sur un axe unique - Largeur 1060 mm
- Verrouillage hydraulique arrière des caissons par l'extérieur avec capot de protection
- Sécurités de bennage : Interdiction de rentrée de coulisse et d'ouverture du verrouillage hydraulique AR
- Distributeurs hydrauliques équipés de chapeau pour un dépannage manuel, pilotés par commandes pneumatiques en cabine et avec un boîtier de voyants
- Amortisseur de fin de course hydraulique intégré au vérin de bras de levage
- Valve de freinage sur vérins de bras
- Coffre latéral, regroupant l'ensemble des fonctions hydrauliques, pneumatiques et électriques. Kit assemblé et testé en usine
- **Traitement anticorrosion : grenailage de tous les composants chaudronnés**
- **RESERVOIR 90L AVEC FILTRE INTEGRE**
- **POMPE 80 cm³**
- **VERROUILLAGE HYDRAULIQUE AVANT**
- **BARRE ANTI-ENCASTREMENT HYDRAULIQUE MARREL avec sécurité anti-bennage**
- **MONTAGE ET PEINTURE SUR CHÂSSIS POUR AMPLIROLL 20T comprenant :**
 - Protections latérales
 - Feux latéraux
 - Extincteur 6 kgs avec coffre
 - 1 phare de travail AR châssis
 - Ailes simples en ALU STRIÉ sur tandem AR
 - 1 coffre à outils : dimensions suivant place disponible
 - 1 panier à filets : dimensions suivant place disponible
 - Fourniture et pose de bandes réfléchissantes suivant norme R104 et suivant prescriptions d'installation R 48.05
 - Espace dos cabine pour implantation bâchage
 - **Peinture :**
 - Kit Ampliroll : GRIS CHASSIS DAF
 - Crochet – Verrous AR – Galets : JAUNE RAL 7018
 - Appuis de berce : GRIS RAL 7037
- **PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL :**
 - **MONTAGE et Contrôle effectués sur le site de montage**
 - **Carrossage conforme au code de la route**

MONTANT : _____ **€ HT****Ces prix s'entendent unitaires, nets, hors taxes** _____**OPTION :**

- **CROCHET DE REMORQUE TRAXION BNA68 :** _____ **2.080,00 € HT**

- **Conditions de l'offre :**
 - **Délais :**
 - Equipement : 43 semaines à réception de commande **HORS CONGES**
 - Montage : 4 semaines **HORS CONGES**
 - **Validité :**
 - Cette offre est valable jusqu'au 28/02/2023
 - **Mode de règlement :**
 - 30 jours FDM
 - **Garantie :**
 - 1 an pièces et main d'œuvre

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TOUTE COMMANDE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE PAR L'ACHETEUR.

1/ Formation du contrat

Seule la confirmation de commande par MARREL concrétisée par un accusé de réception de commande vaut rencontre des consentements et forme le contrat entre les parties. Aucune annulation de commande postérieure à l'émission de l'accusé de réception susvisé ne sera admise sauf accord express et formel de MARREL.

2/ Etudes et plans remis par le vendeur

Les droits de propriété intellectuelle et industrielle en rapport avec les plans et études communiqués par MARREL, tant dans le cadre des pourparlers que lors de la conclusion du contrat, restent la propriété du vendeur et lui seront restitués sur sa simple demande. Aucune communication, ni reproduction n'est autorisée sauf accord express et formel de MARREL.

3/ Délais de livraison

Les délais de livraison s'entendent départ usine.

Donnés à titre indicatif et non contractuel, leur éventuel dépassement ne donne droit ni à annulation de commande, ni à indemnisation.

4/ Prix

Le prix est convenu en euros. Il s'entend hors taxes, droits et impôts divers. Il s'entend pour les matériels livrés en usine du vendeur conformément à l'Incoterm ICC 2010.

5/ Modalités de paiement

* Ils doivent être faits au siège social du vendeur, nets et sans escompte, un tiers à la commande, le solde à la mise à disposition.

* Si d'autres conditions sont prévues, le non paiement à bonne date d'un seul terme entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par l'acheteur au vendeur qui pourra, en outre, suspendre sans préavis l'exécution de toute commande de l'acheteur non encore servie.

* Les sommes portent intérêts à compter du jour de leur échéance contractuelle au taux maximum de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

* En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera réclamée (Art L441-3 et L441-6 du Code de Commerce), les frais de recouvrement amiable et judiciaire seront répercutés en intégralité sur l'acquéreur dès lors que le montant est supérieur à 40 €, sans préjudice de tous autres frais et/ou dommages et intérêts.

6/ Garanties et limites de garantie

Une garantie de 6 mois courant à compter du jour de la facturation est accordée sur les produits vendus par MARREL. Par dérogation, la garantie est portée à 12 mois pour les composants hydrauliques.

Cette garantie est subordonnée à une utilisation normale et conforme à sa destination du produit sur un poste (8 heures par jour).

Tous travaux, échanges ou réparations seront effectués par le vendeur en ses usines, les coûts de transport et de main d'œuvre restant à la charge exclusive de l'acheteur.

Seuls sont garantis les vices cachés affectant le produit fourni par MARREL à l'exclusion de toute autre cause de préjudice. La responsabilité du vendeur est strictement limitée au remplacement des pièces défectueuses.

Seuls les dommages matériels aux biens vendus sont garantis, à l'exclusion de tous dommages immatériels ; sont notamment exclus les dommages par accident, inexpérience, surcharge, non respect de la répartition des charges...

7/ Réserve de propriété

La propriété du matériel, objet du présent contrat, ne sera transférée que lors du complet paiement par l'acheteur.

8/ Résiliation du contrat

Si l'acheteur n'a pas exécuté son obligation de paiement intégral du prix, après une mise en demeure adressée par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant 10 jours, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Les acomptes seront conservés à titre d'indemnité. Les marchandises devront être rendues immédiatement par l'acheteur et à ses frais.

Le transfert des risques passant à l'acheteur dès la mise à disposition des marchandises (Incoterm ICC 2010), l'acquéreur répond des dommages subis ou causés par elles pendant toute la durée de sa détention, y compris pendant les transports.

9/ Loi applicable et compétence juridictionnelle

Tout litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE. Le contrat est soumis à l'application du droit français exclusivement.